

A LA CHAMBRE LA POLITIQUE DE LA FRANCE AU MAROC

La Chambre s'est occupée hier matin de la fixation de la date de plusieurs interpellations.

Le premier lieu vint celle de M. Alcide Delmont, sur les motifs d'ajournement de la conférence économique de la France et de ses colonies.

M. Delalder, bien qu'ayant demandé le renvoi à la suite des interpellations, entend apporter des réponses précises en ce qui concerne le problème marocain.

Une interpellation de M. Lagrange sur le chômage des verriers.

Les interpellations sont renvoyées à la suite de la séance d'aujourd'hui.

M. Lagrange, député du Nord, sur les remèdes que compte apporter le Gouvernement à la crise des verriers.

M. Lagrange. — Des milliers d'ouvriers spécialisés vont être réduits à la misère.

M. Franconi-Albert. — La loi des allocations familiales s'appliquera indifféremment à tous les ouvriers du verre.

M. Morinaud, parle sur un contre-projet qui consiste à détacher du projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins.

M. Quenille déclare que le problème viticole cause au Gouvernement de sérieuses inquiétudes.

La Chambre adopte ensuite, à mains levées, le projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à la suspension, pendant un an de la majoration de 15 % des loyers.

Après adoption de divers projets de loi dont celui relatif aux crédits de reports, la séance est levée.

A LA COMMISSION DES MINES DE LA CHAMBRE

La commission des Mines de la Chambre, après un exposé de M. Meck, rapporteur, a adopté les conclusions du rapport tendant à créer un institut de sécurité des mines.

Elle a ensuite entendu une délation de la Fédération Nationale des travailleurs du sous-sol qui a exposé le point de vue de ses mandataires favorables aux propositions relatives à l'institution d'un office national du charbon.

Enfin, sur la proposition de M. Henri Billaud, la commission a décidé de déposer une proposition de résolution invitant le Gouvernement à majorer les subventions d'Etat dont bénéficient les caisses de secours des ouvriers mineurs.

AU SENAT LA SUSPENSION DE LA MAJORATION DU PRIX DES LOYERS

M. Boivin-Champeaux propose un texte nouveau, stipulant que le paiement de la majoration de 15 % sera suspendu jusqu'au 1er juillet 1934.

Sur proposition de M. Boivin-Champeaux, le Sénat adopte finalement à mains levées, le texte suivant :

« A titre exceptionnel et par dérogation à l'article 17 de la loi du 1er avril 1926, modifiée par la loi du 29 juin 1929, la majoration de 15 % prévue à partir du 1er juillet 1933 est supprimée jusqu'au 1er juillet 1934 ».

LE REPORT DES CREDITS DE 1932 DE 1932

Au début de la séance de l'après-midi, le Sénat a adopté le projet de loi voté par la Chambre relatif au report de crédits de l'exercice 1932 à l'exercice 1933.

Après la lecture de la discussion, M. Daladier a été amené à déclarer que le projet de loi tendant au rétablissement financier serait déposé à la rentrée et que c'est une œuvre de justice que de demander le retour du Parlement au début d'octobre.

La revision des baux commerciaux

L'Assemblée en arrive à la question des baux commerciaux.

M. Paul Straus constate qu'il ne reste plus que trois points de désaccord entre les deux Assemblées.

M. Paul Straus demande au Sénat d'accepter le texte de la Chambre. Le Sénat passe à la discussion des articles.

M. Voilin et Jean Philp demandent que conformément au texte de la Chambre, le bénéfice de la loi soit accordé aux sociétés à succursales multiples.

PROJETS DIVERS

M. Franconi-Albert. — La loi des allocations familiales s'appliquera indifféremment à tous les ouvriers du verre.

M. Morinaud, parle sur un contre-projet qui consiste à détacher du projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins.

M. Quenille déclare que le problème viticole cause au Gouvernement de sérieuses inquiétudes.

La Chambre adopte ensuite, à mains levées, le projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à la suspension, pendant un an de la majoration de 15 % des loyers.

LA SITUATION DANS LES MINES DU BORINAJE

« La Limbourg qui, en 1925, produisait 77.310 tonnes de charbon gras et 325.720 tonnes de Flénu, produit actuellement 140.000 tonnes de charbon et 300.000 tonnes de Flénu ».

« Si sa production n'est pas reconstruite, elle sera détruite par quelques années. C'est au détriment du Borinage... »

« Et il y a dans le Borinage, cela vous étonne-t-il, des milliers de chômeurs ? »

« Il est temps que le Gouvernement songe aux conséquences de la mort trop rapide du bassin... »

« Les charbons sont venus très justement favoriser un excellent ouvrier, père de famille, qui par sa droiture, sa parfaite honnêteté et son courage, a su s'attirer l'estime de ses concitoyens. »

« L'un menace les chômeurs partiels d'être écartés des caisses de chômage. Les autres appliquent des diminutions de salaires sous prétexte qu'il y a un manque de production. »

« Un pétitionnement contre les arrêtés-lois est fait dans tout le pays. Je vais vous citer un seul exemple de l'état des esprits : à Jemappes, où il y a 6.000 socialistes, il y a déjà plus de 3.000 signatures sur les feuilles de pétitionnement contre les arrêtés-lois... »

« A Jemappes, Flénu et Cuesmes, 2.500 mineurs, sans même attendre le referendum sur la grève générale, ont cessé le travail. »

« A Quaregnon, un millier de mineurs se sont mis en grève pour protester contre des réductions de salaires injustifiées, dissensions et rétrocessions de salaires du même esprit que les grèves de Jemappes. »

« Le mouvement va-t-il s'étendre ? Nous avons assisté à une assemblée générale des présidents des sections syndicales de mineurs du Borinage. Tous furent unanimes pour reconnaître que la situation est grave... »

« Après une assemblée houleuse tenue hier, à Mons, les grévistes ont voté le reprise du travail dans les mines. Il ne reste aujourd'hui 3.800 grévistes répartis dans différentes communes. »

« Les mineurs de Flénu, réunis vendredi matin, ont décidé d'obéir à la décision de leur Fédération, qui est de ne pas reprendre le travail. Il ne reste plus en grève que 700 mineurs du charbonnage de Rieux-du-Croix à Quaregnon. »

« Ce que dit M. le député Piérard. Déjà les autorités ont pris des mesures. Les rassemblements sur la voie publique sont interdits dans la région où sévit la grève. Des forces de gendarmerie ont été amenées à réprimer les manifestations. »

« M. Meister, qui assiste à notre entrevue, nous dit qu'il ne faut pas se laisser aller à des suppositions. Il y a encore du travail. Il ne reste plus que 700 mineurs du charbonnage de Rieux-du-Croix à Quaregnon. »

« M. Meister, qui assiste à notre entrevue, nous dit qu'il ne faut pas se laisser aller à des suppositions. Il y a encore du travail. Il ne reste plus que 700 mineurs du charbonnage de Rieux-du-Croix à Quaregnon. »

LES GROS LOTS DE LA LOTERIE DE LA PRESSE

C'est après son petit déjeuner en effet qu'il a appris l'heureuse nouvelle. Une camionnette chargée de marchandises quitte tous les matins à 5 h 30 l'usine de Croix pour se rendre aux Halles Centrales et garnir l'étal de la maison en porcs entiers et en produits fabriqués.

« Nous dirons volontiers que la personne la plus heureuse de la maison fut M. Georges Delval, qui connaissait le dévouement et la qualité de l'un de ses meilleurs ouvriers. Après qu'on lui eut fait part de la situation, le travail continua tout simplement. »

« Les projets de M. Manneches sont, d'abord, d'élargir le rôle de l'Etat. Il a eu huit enfants, dont six sont encore vivants. Trois sont mariés, il doit établir les autres. Et d'ailleurs, après les enfants, il faut penser. Et il est déjà très âgé. »

« Le troisième lot de 10.000 francs à un conseiller municipal d'Arques. M. Alexandre Puype, verrier, est élu conseiller municipal et demeurant route de Clairmarais, a gagné par ailleurs le 3e lot de 10.000 francs. »

« Le quatrième lot de la tombola à un de nos lecteurs de Croix. Huit jours avant le tirage de la fameuse loterie, le journalier M. Joseph Duquesne, rue de l'Alouette, de six tickets de tombola. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

« M. Duquesne ne nous cache pas sa joie, il nous a dit qu'il se sentait un peu mieux, qu'il avait gagné le 3e lot de 10.000 francs. »

LA GROSSE AFFAIRE DE DETOURNEMENTS DECOUVERTE A LILLE

« Le chef de gendarmerie Foubert de Bouchain, arriva bientôt sur les lieux avec ses collaborateurs ainsi que M. Henri Patin, maire de Bouchain. Les gendarmes commencèrent leur enquête dans laquelle ils furent bientôt aidés par M. Gras, du centre d'aviation de la Brayelle, d'où provenait l'avion. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

« M. Drinel, dont on ne peut encore se prononcer sur la nature des blessures, fut importunément poursuivi par le pilote et voulut se rapprocher du sol pour demander sa direction, mais qu'il ne put reprendre. »

LE GRAVE ACCIDENT COUR D'APPEL DE DOUAI Les affaires de diffamation

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

LES AFFAIRES DE DIFFAMATION

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

« M. Marcel François, cafetier à Lille, avait été poursuivi pour diffamation à la requête de la Société des Compositeurs de Musique, dans l'organe du Syndicat des débitants de boissons. »

L'ENFANT des Halles par H.-J. MAGOG. Résumé des précédents feuilletons. Un clochard surnommé Peaudre, assisté en un endroit désert, d'un accident d'auto. Le chauffeur et un petit garçon sont tués. Deux personnes, un homme et une femme, restent encore. Il dépouille l'homme, qui n'est autre que le fameux banquier Stuart Belmont, de ses billets de banque. Il découvre un bébé vivant dans une touffe de bruyères. Il va à l'empire et se saute à toutes jambes. Le bébé Belmont, arrêté sur le carreau des halles par un sergent de ville, est conduit devant le commissaire de police du quartier, qui le relâche après une sévère admonestation. Le père de Belmont est un certain Roméo, qui voyage d'affaires doutes et pas de jours de son fils. Peaudre, terrifié dans ses bras le bébé qui a été transporté dans une...

clinique. La pauvre mère réclame ses enfants. Berlingot a pour amis le ménage Marcardiou, Marcardiou est fort aux halles. Mais Berlingot ne paraissait pas s'en soucier et Marcardiou avait un bon sourire rassurant, qui signifiait sans aucun doute : Laissez-le dire, va ! T'es quand même le bienvenu... Et il attrapa le terrible bébé Berlingot, pour l'installer à cheval sur un de ses genoux. Ils avaient vraiment l'air d'une paire d'amis. Ce n'était pas très étonnant, les enfants des Halles étaient connus de tout le monde, et ils étaient si gentils. Mais, outre Berlingot et Marcardiou, il y avait visiblement des relations particulières et étroites, une amitié que ne suffisaient pas à expliquer quelques rencontres quotidiennes, au hasard du travail de l'un et du vagabondage de l'autre. Cela datait déjà de plus d'une année. A l'âge de Berlingot, égaré des souvenirs aussi lointains, c'est remonter dans le passé. Ce jour-là, assis dans un cabaret, Marcardiou causait la croûte. Ainsi absorbé, il ne vit pas une petite ombre fléchissante se faufiler dans le cabaret ; c'était le bébé Berlingot, qui connaissait comme tout le monde, de vue et de réputation. A la vue de Marcardiou, le gosse eut un petit mouvement en arrière, comme s'il était tenté de ne pas passer plus...

— Tu ne seras pas le seul, mon gros père ! Et les trois chenapans se précipitèrent sur Marcardiou, qui reçut le choc sans faiblir. En un clin d'œil, un des témoins du ménage Marcardiou se reconstruisait le poing du fort ; un second, empoigné, cria d'angoisse, sentant craquer ses os. Le spectacle était intéressant ; sous la table, Berlingot avait cessé de ramasser ses miettes ; il regardait et comptait les coups. — Bravo, le fort ! Colle-leur-y des marrons, j'ubri-l-l. Fan ! la belle !... Enceintes le rouquin ! Ça t'apprendra à le froter au grand Marcardiou ! Mais, tout à coup il s'aperçut que les choses risquaient de changer de face et de mal tourner pour celui qu'il applaudissait. Célestine, lui, y allait bon jeu, bon argent, n'usant que ses seuls poings et cognant sur qui lui faisait face. Il se battait loyalement. Les trois chenapans, les trois redons, auxquels il s'attaquait, se mouvaient bien d'une telle délicatesse. Le troisième, encore indemne, mais voyant que l'un de ses compagnons était à terre et que l'autre semblait fort mal en point, jugea le moment venu de changer de tactique et de suppléer à sa faiblesse par un recours à la ruse — Adieu ! — Passant sournoisement derrière Marcardiou, il empoigna une bouteille et s'apprêta à l'abattre sur le crâne de l'adversaire. — Ça va l'choclain-t. Puisque vous prenez la chose ainsi, je vais cogner...

— Un coup de traître !... Pas de ça, Lisette ! marmotta Berlingot, indigné, voyant à la fois l'attaque qui se préparait et le péril où elle mettait le fort. Il n'hésita pas, le brave gosse ; il ne se demanda pas s'il n'était pas en train de sur sur lui la rage d'un adversaire, qui l'assommerait avant que Marcardiou put intervenir. Non ! le bébé Berlingot, témoin trempant et enthousiaste d'innombrables batailles, n'était pas un novice et connaissait, lui aussi, les bons coups ; ramenant derrière l'épaule, il se saisit brusquement par les genoux et le fit choir d'une secousse sur le dos. Le bruit de la chute, en même temps que le fracas de la bouteille, qui se brisait sur le plancher, fit retourner Marcardiou. Justement ! Il venait d'en terminer avec son homme. D'un coup d'œil, il embrassa la scène et la position de chacun : le gosse, tout fier du résultat, l'épaule renversée, tenant encore le goulot de la bouteille, avec laquelle il comptait frapper... Qu'il Marcardiou le devinât. Maître du champ de bataille, où ne demeuraient que trois témoins écopés, qui ne songeaient qu'à disparaître sans demander leur reste, le fort enleva dans ses bras le microbe, à qui il devait de pouvoir jouer de sa victoire. — C'est tout de même vrai qu'on peut avoir besoin d'un plus petit que soi ! s'écria-t-il. Mais t'es donc un brave gosse, petit galvaudeux ?... Maurice...

— Et dut être ? La tâche du commissaire Biget et de l'inspecteur Coussemaeker n'est pas terminée. Ils recherchent les complices et les recueils. Cette affaire reconstitua progressivement. Ajoutons que Vandecaveye a déjà été condamné pour excitation à la débauche et précisons qu'il ne semble pas que Duterte ait un profit de ces malversations. Chez lui c'est la grève qui a marché et on ne lui connaît pas de vices. Aura-t-il simplement fermé les yeux sans qu'on en prenne la dégrèssé de cette famille est impressionnante. Le problème n'est pas entièrement résolu, puisqu'il comporte une solution de continuité... FRED.

CALENDRIER. — Samedi 17 juillet 1933. Soleil, lever, 3 h 32 ; coucher, 19 h 56. Lune, lever, 13 h 22 ; coucher, 23 h 29. Anémone, lever, 10 h 30 ; coucher, 23 h 31. Visitation de la Vierge. METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 juillet à 16 h. — Température : 22,5 ; minimum : 14,5 ; maximum : 27,5. Direction du vent : N.E. ; Force : faible ; Pression : 760,5 ; Humidité : 75 ; Pluie : 0 ; Vent : calme ; Etat du ciel : nuageux ; Visibilité : bonne ; Direction du vent : N.E. ; Force : faible ; Pression : 760,5 ; Humidité : 75 ; Pluie : 0 ; Vent : calme ; Etat du ciel : nuageux ; Visibilité : bonne. PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord-Ouest. — Le 17 juillet : vent du secteur Nord-Ouest, faible ou modéré ; Minimum de température en légère hausse sur celui de la veille, tête et bon cœur, hein ! T'en fais pas ; on te connaît, à présent, et te voilà copain avec Marcardiou !... Deux gros baisers claquent sur les joues illuminées du gosse ; elles ne s'étaient pas vues souvent à pareille fête ! Le pacte était signé... Et il avait aux Halles une paire d'amis de plus. Et quels amis ! Cette amitié dura. A partir de ce jour, le petit Roméo eut un protecteur, en même temps qu'un nourricier. Quand il avait trop faim — ou trop de peine — il se retirait près de Marcardiou, qui le reconfortait matériellement et moralement. Dame ! Mme Marcardiou n'avait pas vu tout d'abord d'un bon œil cette intimité entre son homme et le fils des Halles. Mais, tout de même, ayant appris l'histoire du cabaret et la rôle joué par Berlingot, il lui avait bien fallu se laisser approcher et manifester la reconnaissance convenable. Et, ma foi ! tout en criant bien haut qu'elle n'avait pas confiance et qu'elle s'attendait toujours à ce que le gosse lui servit un plat à sa façon, elle éprouvait pour lui moins d'attachement que le grand Célestine. (A suivre).

ECHOS et CARNET. CALENDRIER. — Samedi 17 juillet 1933. Soleil, lever, 3 h 32 ; coucher, 19 h 56. Lune, lever, 13 h 22 ; coucher, 23 h 29. Anémone, lever, 10 h 30 ; coucher, 23 h 31. Visitation de la Vierge. METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 juillet à 16 h. — Température : 22,5 ; minimum : 14,5 ; maximum : 27,5. Direction du vent : N.E. ; Force : faible ; Pression : 760,5 ; Humidité : 75 ; Pluie : 0 ; Vent : calme ; Etat du ciel : nuageux ; Visibilité : bonne. PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord-Ouest. — Le 17 juillet : vent du secteur Nord-Ouest, faible ou modéré ; Minimum de température en légère hausse sur celui de la veille, tête et bon cœur, hein ! T'en fais pas ; on te connaît, à présent, et te voilà copain avec Marcardiou !... Deux gros baisers claquent sur les joues illuminées du gosse ; elles ne s'étaient pas vues souvent à pareille fête ! Le pacte était signé... Et il avait aux Halles une paire d'amis de plus. Et quels amis ! Cette amitié dura. A partir de ce jour, le petit Roméo eut un protecteur, en même temps qu'un nourricier. Quand il avait trop faim — ou trop de peine — il se retirait près de Marcardiou, qui le reconfortait matériellement et moralement. Dame ! Mme Marcardiou n'avait pas vu tout d'abord d'un bon œil cette intimité entre son homme et le fils des Halles. Mais, tout de même, ayant appris l'histoire du cabaret et la rôle joué par Berlingot, il lui avait bien fallu se laisser approcher et manifester la reconnaissance convenable. Et, ma foi ! tout en criant bien haut qu'elle n'avait pas confiance et qu'elle s'attendait toujours à ce que le gosse lui servit un plat à sa façon, elle éprouvait pour lui moins d'attachement que le grand Célestine. (A suivre).